

Par SDÉ, courriel et par poste

Le 28 septembre 2018

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Simon Turmel
Avocat

Hydro-Québec
Vice-présidence – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 3563
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : turmel.simon@hydro.qc.ca

OBJET : Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement 2017-2026 – Phase 2
Dossier Régie: R-3986-2016
Notre dossier : R053328 ÉF

Chère consœur,

La présente fait suite à la décision D-2018-086 dans le cadre du dossier mentionné en objet portant sur le programme Charges interruptibles – Chauffe-eau. Dans cette décision, la Régie s'est dite satisfaite des démarches réalisées à ce jour et demande de lui faire une synthèse des progrès des démarches et des consultations effectuées et de lui présenter un échéancier de réalisation. Hydro-Québec, dans ses activités de distribution (le « Distributeur »), fait ainsi le point sur la suite des démarches entreprises depuis le rapport d'avancement du 15 juin 2018.

Les solutions techniques développées par Hydro-Québec¹ permettent d'obtenir des conditions défavorables à la prolifération de la légionelle. Un laboratoire indépendant a quantifié et validé l'inactivation de *Legionella pneumophila* sur des boues de chauffe-eau tirées de solutions proposées par Hydro-Québec. Les essais bactériologiques se déroulent comme prévu : plus de la moitié des tests ont été réalisés et les derniers devraient être terminés à la fin de septembre 2018. Les résultats préliminaires sont probants.

L'échéancier des prochaines étapes est le suivant :

- Un rapport technique final sera rédigé par l'équipe de chercheurs responsable des essais. Ce rapport devrait être remis au Distributeur vers la fin du mois d'octobre 2018, ce qui permettra de valider les solutions. L'opinion du microbiologiste clinicien sera alors sollicitée pour son éclairage sur les aspects sanitaires de celles-ci.

¹ Déclaration solennelle du 22 mars 2018, paragraphe 7.

- En novembre 2018, les médecins en santé du public de la Direction Santé et Sécurité et les chercheurs de l'IREQ pourront faire le point avec l'équipe de chercheurs responsable des essais ainsi que le médecin représentant l'Institut national de santé publique du Québec.
- À la fin décembre 2018, une demande plus formelle sera adressée au Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) afin de solliciter un avis – que le Distributeur espère favorable à la lumière des résultats qui seront présentés - quant à un programme de délestage de chauffe-eau dotés d'une solution anti-légionelle.

Le Distributeur maintient son objectif de proposer un programme de délestage qui serait appliqué uniquement sur des chauffe-eau électriques qui répondront aux critères des autorités de santé publique du Québec en regard du risque de contamination par les légionelles. À ce jour, les informations préliminaires issues des essais indiquent qu'il est envisageable que cet objectif soit atteint.

Le Distributeur propose de faire rapport quant à l'état d'avancement de l'ensemble des démarches explicitées ci-dessus au premier trimestre 2019.

En espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Simon Turmel

Simon Turmel, avocat

ST/jg

c.c. Intervenants